

Le 06 Décembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE



# SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2 DU PAYS DE REDON (2022-2027)

**Le 14 décembre prochain, REDON Agglomération et les Agences Régionales de Santé (ARS) Bretagne et Pays de la Loire** signeront pour une durée de 5 ans avec leurs partenaires, le second Contrat Local de Santé pour mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population en lien avec les spécificités du territoire.

Ce **deuxième Contrat Local de Santé du Pays de Redon**, consolide le travail partenarial entrepris depuis 2015 (CLS 1 2015-2022).

De nombreux acteurs se sont mobilisés pour l'élaboration de ce CLS et sa mise en œuvre aux côtés des deux ARS et des services de REDON Agglomération : *la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon (CPTS), la CPAM 35, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Fédé en Pays de Vilaine, la MSA Loire-Atlantique Vendée, et la MSA Porte de Bretagne, l'association La Bicoque, DAC'TIV (Dispositif d'appui à la Coordination d'Ille-et-Vilaine), le Conseil de Développement, le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir...*

Le Contrat local de santé du Pays de Redon se décline en deux volets :

### **I- Un volet visant à améliorer la coordination, la proximité entre les institutions et les acteurs du territoire dans l'objectif :**

- ✓ De co-construire une stratégie commune entre les différents dispositifs/réseaux du territoire pour optimiser l'orientation et l'accompagnement des habitants en prévention et promotion de la santé ;
- ✓ De faciliter **l'implication des 31 communes** de REDON Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du CLS ;
- ✓ De s'assurer que les projets du CLS atteignent les **publics les plus éloignés de la** prévention et promotion de la santé en termes de **repérage**, d'**accessibilité** et d'**attractivité** des actions ;
- ✓ De soutenir **l'implication d'habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions du CLS.**

### **II- Un volet visant à répondre aux besoins de santé du territoire :**

Ce volet est articulé autour de trois axes prioritaires :

## 1. Promouvoir des milieux et cadres de vie favorables à la santé

Pour la période 2022-2027, il s'agira de travailler notamment sur :

- ✓ Promouvoir des aménagements et habitats favorables à la santé (Qualité de l'air intérieur-Radon, mobilité active...);
- ✓ Promouvoir l'intégration d'enjeux de santé à travers l'alimentation durable et l'activité physique

## 2. Renforcer l'accès aux soins

Pour la période 2022-2027, il s'agira de travailler notamment sur :

- ✓ Favoriser l'installation durable de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ;
- ✓ Expérimenter de nouvelles stratégies d'intervention en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention et promotion de la santé

## 3. Optimiser les parcours de prévention

Pour la période 2022-2027, il s'agira de travailler notamment sur :

- ✓ Favoriser le repérage, l'orientation et le dépistage de problématiques de santé prioritaires sur le territoire (*Dépistage des cancers, vaccination, formation prévention suicide...*)

En complément de ces actions, des pistes de travail ont été identifiées, notamment l'élaboration d'un plan santé-bien-être en direction des enfants et des jeunes du territoire, la lutte contre l'isolement des seniors, l'adaptation et la diversification des services et habitat pour les seniors.

Par ailleurs, les postes d'ingénierie territoriale en santé relatifs à la coordination du CLS et au pilotage de certaines des actions, bénéficient du soutien financier des deux ARS.



**Contact presse**  
**Hélène LE BRUN**  
[h.lebrun@redon-agglomeration.bzh](mailto:h.lebrun@redon-agglomeration.bzh)